

**COMPTE RENDU REUNION
DU 26/04/2023 A 20H30**

Présents : Mme PROSPER Michèle, M. SAINT GUIRONS Joël, Mme MALLET Martine, Mme DUSSEAU Frédérique, M. MAMIQUE Florent, M. DARRICARRERE Olivier, M. DUPAYA Frédéric, Mme DUCAMP Delphine, Mme POUTOIRE Nathalie, M. Olivier LABE, M. LABEDADE Eric.

Absent(e)s excusé(e)s : M. POCHEZ Jean-Yves,

Pouvoirs : M. POCHEZ Jean-Yves a donné pouvoir à Mme Michèle PROSPER.

Mme le Maire, Michèle PROSPER, désigne Florent MAMIQUE, secrétaire de séance.

1- Approbation et signature du CR du 28/03/2023 :

Mme le Maire demande s'il y a des remarques à formuler concernant le compte-rendu de la séance du 28.03.2023.

Aucune n'est formulée.

Il est procédé au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- Budget Primitif 2023 :

Délibération D2022-18 : Affectation des résultats 2022 corrective Commune

Vu le vote du Compte Administratif 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

- un excédent de fonctionnement de :	57 597,51
- un excédent reporté de 2021 :	172 696,70
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	230 294,21
- un déficit d'investissement de :	12 777,66
- un excédent des restes à réaliser de :	8 362,40
Soit un besoin de financement de :	4 415,26

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	230 294,21
AFFECTATION COUVERTURE BESOIN DE FINANCEMENT (1068)	4 415,26
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	8 362,40
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	217 516,55
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	12 777,66

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 Abstention, l'affectation des résultats de l'exercice 2022 comme proposé ci-dessus.

3- Lotissement des Palombes :

Une réunion de la commission d'appel d'offres est prévue le vendredi 05 mai 2023 à 14h en présence du cabinet DUNE géomètre expert, afin de statuer sur l'attribution des lots pour création du lotissement des Palombes.

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'après analyse du dossier et des documents transmis par le géomètre Monsieur Julien DEHEZ au notaire, il s'avère qu'il n'est pas possible juridiquement d'établir un acte de partage de la famille BARGE car les parcelles leur appartenant ne sont pas en indivision mais ont déjà été partagées et appartiennent déjà à l'une ou l'autre d'entre elles.

Il n'est pas non plus possible d'envisager entre Nathalie, Pascale et Véronique BARGE l'établissement d'acte d'échanges ou de ventes car cela serait bien trop coûteux.

La seule solution envisageable est de détacher, sur chacune des trois parcelles appartenant aux trois sœurs, deux terrains à bâtir, que chacune d'elle conservera et qui feront l'objet de l'obligation de faire à la charge de la commune (viabilisation des lots).

La délibération D2023-01 n'est donc plus conforme et une délibération doit être reprise.

Délibération D2023-01 : Vente Cts BARGE à Commune de Carcarès-Sainte-Croix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25/06/2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal D2023-01 en date du 11/01/2023,

Considérant que les terrains concernés, anciennement cadastrés section G n°55-56-57-58-59 ont subi un remaniement cadastral et sont dorénavant dénommés section AA n°71-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107,

Considérant qu'il convient de définir les modalités relatives à la vente des CTS BARGE à la commune de CARCARES-SAINTE-CROIX, sur partie des numéros 71-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107 de la section AA,

Considérant qu'il convient d'annuler et remplacer la délibération du Conseil Municipal D2023-01 en date du 11/01/2023,

DECIDE à l'unanimité :

- que la vente, qui porte sur les numéros 71p-98-100-102-103-105-107 de la section AA, est consentie moyennant le prix de 120 000 euros (cent vingt mille euros) converti en l'obligation pour la commune de CARCARES-SAINTE-CROIX de viabiliser en réseaux divers (eau potable, assainissement collectif, électricité, téléphone) 06 lots de 800 m² (71p-99-101-104-106). Ladite viabilisation est estimée d'un commun accord entre les parties à la somme de 20 000 € x6 lots soit 120 000 € TTC (prix de vente).

- que les 06 lots pour les 03 filles de Madame BARGE ont été défini à la finalisation du projet de lotissement et concernent les lots n°1-3-7-8-21-23.

- que la commune de CARCARES-SAINTE CROIX s'oblige à réaliser cette viabilisation en même temps que celle pour les lots du lotissement, et au plus tard en 2027.

4- Projet City Stade :

Les dossiers de demande de subvention ont été déposés : DETR et ANS

Le dossier de Permis d'Aménager a été déposé sur la plateforme e-permis pour instruction car la preuve de dépôt était nécessaire pour le dossier de la DETR.

5 Informations diverses :

- Photovoltaïque

Reprise des travaux en juin et jusqu'à octobre/novembre.

- Commission Environnement/Patrimoine : Frédérique DUSSEAU

Prochaine réunion le mardi 02/05/2023 à 18h30.

Le parcours du rallye des fêtes a été vu (environ 5km) et continu d'être préparé.

Les ateliers numériques effectués par le SAPAL se déroulent bien, seul le groupe 2 (niveau moyen) n'a pas encore démarré ses 6 séances.

Le 1^{er} mai, le club des voitures anciennes de Saint-Perdon viendra sur la commune pour visiter les 2 églises et halte à la chèvrerie chez Bélinda.

- Contrôle des Points d'Eau Incendie (PEI) et bâche réserve d'eau incendie

Le Lieutenant Jacques DUPIN va contrôler tous les PEI de la commune.

La réserve d'eau doit d'abord être vidée pour voir ce qu'il y a exactement, mais pas dans l'immédiat.

- Motion désert médicaux : 11 « Pour » et 1 « Contre »

- Réserve communale de sécurité civile

Il faudra voir avec le service PCS lors de la prochaine réunion.

- Cérémonie du 8 mai à 11h puis réception vin d'Honneur à la salle du Foyer des Jeunes.

- Montage du chapiteau : à prévoir début mai et il sera demandé 2 personnes par association

- Taille des arbres au Sourbé et des acacias derrière l'école effectuée.

Fin de la séance à 21h40.

Michèle PROSPER	Joël SAINT-GUIRONS	Martine MALLET	Jean-Yves POCHEZ
Delphine DUCAMP	Frédéric DUPAYA	Frédérique DUSSEAU	Eric LABEDADE
Florent MAMIQUE	Nathalie POUTOIRE	Olivier LABE	Olivier DARRICARRERE